

Quiconque envisage d'entrer au Collège **SAINTE-MARIE**, à quelque titre que ce soit : *enseignant, élève, parent, employé*, doit être informé de ce qui fait sa spécificité et des objectifs qu'il s'est fixé. Demander à faire partie du Collège, à un titre ou à un autre, implique qu'on accepte loyalement les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

PEDAGOGIE

- ◆ Acquérir savoirs et méthodes de travail.
- ◆ Valoriser les aptitudes.
- ◆ Communiquer entre parents, élève, équipe éducative.
- ◆ Accompagner, motiver, soutenir l'enfant en difficulté.

PASTORALE

- ◆ Vivre les valeurs de l'Évangile.
- ◆ Vivre la solidarité.
- ◆ Partager et célébrer les temps forts de l'année liturgique.

EPANOUISSEMENT de la PERSONNALITE

- ◆ Développer la confiance en soi.
- ◆ Acquérir le sens de l'effort et de la persévérance.
- ◆ Favoriser l'esprit d'initiative.

EDUCATION à la CITOYENNETE

- ◆ Apprendre à vivre en collectivité et à gérer la liberté.
- ◆ Rendre le jeune autonome et responsable.
- ◆ Respecter les personnes et les biens.

LE MONDE EXTERIEUR

- ◆ Communiquer et écouter.
- ◆ S'ouvrir aux autres, à la culture et au patrimoine régional.
- ◆ Eveiller la curiosité.
- ◆ Découvrir et construire son projet personnel.

L'École et le Collège au service des jeunes ont conscience qu'ils ne font que compléter le rôle des parents comme pilier central de l'éducation. Ensemble nous devons faire en sorte que chaque enfant soit au meilleur de lui-même avec sa personnalité et sa différence.